Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 48 (1922)

Heft: 9

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en particulier, du projet de régularisation, le Comité central présenta une liste de douze membres parmi lesquels le Département choisit MM. Meyer et Rohn, professeurs. Ceux-ci ont étudié, en collaboration avec MM. Rothpletz et Gruner, invités à la conférence à un autre titre, le côté technique de la « question du Rhin » et surtout le projet de régularisation, en présence de son auteur.

Les conclusions de cette étude qui ne purent être présentées qu'en partie à la conférence de Berne seront rassemblées et transmises au Comité central qui décidera de leur communication au Département de l'Intérieur.

- 7. Répondant à une invitation de l'Association des électriciens, la Société déléguera deux de ses membres à l'Union suisse de l'éclairage et lui allouera une subvention maximum de 125 francs.
- 8. On envisage la création d'une commission chargée d'établir des normes pour les installations de machines. Un comité d'initiative composé de MM. Dubs, Payot, Blass et Neeser présentera des propositions au Comité central pour la nomination des membres de cette Commission.
- 9. La date de la prochaine assemblée générale, à Soleure, est fixée aux 2 et 3 septembre.

Association syndicale des Architectes pratiquants du canton de Genève (A. S. A.).

Sous la dénomination ci-dessus, il s'est fondé une Association ayant pour but de grouper les architectes pratiquants, afin d'entretenir entre eux des rapports de bonne confraternité et de défendre leurs intérêts professionnels.

L'assemblée générale constitutive a désigné son Comité pour 1922 comme suit: MM. Marc Camoletti, président; Albert Bourrit, vice-président; Adrien Haas, secrétaire, (8, rue Bovy Lysberg, Genève); Amédée Henchoz, trésorier; Maurice Albrecht, Henri Garcin, J.-A. Maurette, Alfred Roch.

BIBLIOGRAPHIE

Die Brücke, Typologie und Geschichte ihrer künstlerischen Gestaltung, par Paul Zucker. Berlin, Ernst Wasmuth A. G. 1921.

Amis des ponts quels qu'ils soient, et qui que vous soyez vous-mêmes, jeunes ou vieux, maîtres ou étudiants, architectes ou ingénieurs, pontifes «statiquement indéterminés» ou vieux praticiens, voulez-vous feuilleter un livre d'images intéressant?

C'est en allemand, et fait en Allemagne, mais cela vaut, je vous assure, les 9 fr. 45 que je viens de payer à mon libraire, bien qu'il tienne compte du change à sa façon.

L'auteur, M. Paul Zucker, a cette qualité exceptionnelle, de ne faire précéder ni suivre son doux nom d'aucun titre universitaire ou officiel. C'est du point de vue architectural qu'il présente ses exemples, les classe et les apprécie, et c'est une raison de plus pour que les ingénieurs le lisent.

C'est surtout l'abondance des exemples de ce petit livre, exemples bien choisis pour la plupart, qui nous autorise à le recommander à chacun. Es.

La navigation fluviale en Suisse et en Europe et les forces hydrauliques en Suisse, par V. Jaunin. — Fr. 15. — Edition de « La Suisse économique », Lausanne.

L'auteur nous présente modestement son ouvrage comme « une vaste synthèse » (sic) mais c'est une compilation hâtive, divertissante il est vrai, par une invraisemblable accumulation de drôleries. Qu'on en juge par quelques extraits: « Il faut que le Conseil fédéral, depuis l'adoption du fameux article 24 ter, qui dit que « la législation est du domaine de la Confédération... » Quelle législation ? Mystère... « Les générateurs fournissent une énergie de 5000 volts » (sic). « La centrale de Löntsch utilise le ruisseau Löntsch entre le lac de Klöntal et la vallée de la Linth près Netstal. Grâce aux grandes pertes et par la capacité très étendue du chargement des accumulateurs cette centrale se présente comme installation à haute pression presque idéale » !! « En se basant sur cette chute nette (342 m.) et une alimentation moyenne de 3,1 minutes 3 secondes on arrive... » « Le fond du fleuve entre les ouvertures (du barrage) est assuré par de nombreuses corrections contre les effets du tournant des eaux passant par dessus les vannes. » Etc. Etc. Etc.

CARNET DES CONCOURS D'ARCHITECTURE

Ville de Lausanne. — La Municipalité de Lausanne ouvre un concours d'idées entre les architectes suisses domiciliés à Lausanne, pour l'étude d'un projet de bâtiment destiné aux ateliers et bureaux des Services industriels de la ville de Lausanne.

Le jury chargé d'examiner les projets est composé comme suit: M. E. Deluz, directeur des Services industriels, président; M. A. Freymond, syndic de Lausanne; M. G. Kernen, ingénieur, membre de la Commission des S.I.; M. E. Jost, architecte; M. C. Bonjour, inspecteur des Constructions fédérales; M. C. Coigny, architecte à Vevey; M. G. Hämmerli, architecte de la ville.

Une somme de 5000 francs est mise à la disposition du jury pour récompenser les projets primés, dont le nombre ne sera pas supérieur à trois.

Terme pour ce concours, 30 juin 1922, avant 17 heures.

Ville de Berne. — Les journaux annoncent l'ouverture imminente d'un concours d'idées pour un plan d'extension de la ville de Berne.

Calendrier des Concours d'architecture.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Lausanne	Bâtim. Services industriels	30 juin 1922	Fr. 5 000	Architectes suisses domiciliés à Lausanne
Berne	Plan d'extension de la ville de Berne		erek bi - gesi pe serik bisa-dik se sepisesper egani	A. M. O'Llechertz? ** Treplant for Called ** Dear School, for community of the Called ** Dear C